

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 AOUT 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Lundi Cinq du mois d'Août à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER – Julien BONDOT (excusé ; pouvoir donné à monsieur Patrice PIERRE-JUSTIN) – Jean-Pierre WILLIAM (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ACCORD-CADRE A BONS DE
COMMANDE POUR LA
FOURNITURE DE REPAS EN
LIAISON CHAUDE ET DE
GOÛTERS POUR LES BESOINS
DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2019-5S-DCPA-51

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2124-2 (1°) et R2161-2 à R2161-5 ;

Vu le projet de marché de fourniture de repas en liaison chaude et de goûters pour les besoins de la ville du Gosier ;

Considérant que les travaux de réhabilitation de la cuisine centrale ne sont pas encore achevés ;

Considérant qu'il convient de renouveler le marché de fourniture pour les besoins de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas en liaison chaude et de goûters pour les besoins de la ville du Gosier sous forme d'accord cadre à bons de commande.

Durée : Quatre mois, renouvelable une fois pour une durée de quatre mois, sans que la durée totale n'excède huit mois.

Allotissement :

- Lot n°1 : Repas pour les enfants de moins de 6 ans et enfants de plus de 6 ans des groupes scolaires ;
- Lot n°2 : Repas pour les enfants de moins de 6 ans et enfants de plus de 6 ans des ALSH ;
- Lot n°3 : Collations pour les enfants de moins de 6 ans et enfants de plus de 6 ans des groupes scolaires et des ALSH ;
- Lot n°4 : Repas adaptés pour les personnes âgées et/ou isolées du dispositif de portage de repas.

Estimation : 990 400,00 euros HT (durée totale du marché).

Article 2 : D'autoriser le maire à signer le marché à intervenir.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la commune.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

07 AOUT 2019

Et publication ou notification
le

07 AOUT 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 5 août 2019

Pour extrait certifié conforme

P/le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison chaude et de goûters pour les besoins de la Ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 07/08/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 07/08/2019

Numéro de l'acte : CM20195SDCPA51 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190805-CM20195SDCPA51-DE

Date de décision : 05/08/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.4. Accords-cadres